



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

ÉNONCÉ DES PRIORITÉS DE LA CVMO

BILAN 2018-2019

BILAN

Bilan 2018-2019

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de la CVMO pour l'exercice en question.

Nos objectifs pour l'exercice 2018-2019 étaient les suivants :

1

OFFRIR UNE SOLIDE PROTECTION AUX INVESTISSEURS

2

ÉTABLIR UN RÉGIME EFFICACE DE CONFORMITÉ, DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION DE LA LOI

3

METTRE EN PLACE UNE RÉGLEMENTATION ADAPTABLE

4

PROMOUVOIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE GRÂCE À UNE SURVEILLANCE EFFICACE

5

ÊTRE UN ORGANISME INNOVANT, RESPONSABLE ET EFFICIENT

La présente section constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2018-2019.

SOMMAIRE

L'Énoncé des priorités 2018-2019 établit les objectifs stratégiques de la CVMO et les initiatives précises que la CVMO devrait mettre en œuvre à l'appui de chacun de ces objectifs. Le présent document constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2018-2019.

Voici un résumé qui présente les réalisations de la CVMO au cours du dernier exercice. Il s'agit d'initiatives précises que la CVMO a mises en œuvre à l'appui de chacun de ses objectifs.

Offrir une solide protection aux investisseurs

- Publication, aux fins de commentaires, des propositions de réformes axées sur le client afin d'améliorer la relation client-conseiller en apportant des modifications au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.
- Publication d'une analyse des répercussions de la réglementation faite par les ACVM des réformes axées sur le client, notamment les avantages et les coûts prévus liés à la mise en œuvre des réformes proposées.
- Publication de recommandations et de directives à l'intention des personnes et des compagnies inscrites afin de gérer les conflits d'intérêts découlant des frais incorporés aux fonds mutuels.
- Publication, aux fins de commentaires, de modifications proposées afin d'interdire toutes les formes de frais d'acquisition reportés et les commissions initiales connexes, ainsi que le versement des commissions de suivi aux courtiers qui ne fournissent pas de conseils en matière de convenance.
- Publication d'une analyse de l'incidence des changements proposés en matière de politiques relatifs aux frais incorporés aux fonds mutuels.
- Mise en œuvre d'une stratégie d'éducation et de sensibilisation pour les nouveaux Canadiens, qui met l'accent sur les investisseurs âgés.

- Publication de l'étude de recherche *Taking Caution: Financial Consumers and the Crypto Asset Sector* sur les connaissances, les attitudes et les comportements des Ontariens à l'égard des cryptoactifs.
- Publication de l'étude *Getting Started: Human-Centered Solutions to Engage Ontario Millennials in Investing* sur les obstacles auxquels font face les milléniaux en matière de placement.
- Publication de l'Avis de la CVMO 11-783 *Encourager la planification de la retraite au moyen d'une introspection comportementale*, de nouvelles données probantes et de tactiques potentielles pour la conception de produits, de programmes et de services pour rendre la planification de la retraite plus simple et moins stressante.
- Publication de l'*Étude de recherche nationale sur les investisseurs*, de renseignements sur les différents groupes démographiques et leurs attitudes et comportements à l'égard des placements.

Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi

- Octroi d'une somme de 7,5 millions de dollars à trois dénonciateurs, témoignant de l'efficacité des conseils reçus dans le cadre du programme de dénonciation.
- Examen de cas d'inconduite grave, entraînant l'imposition de sanctions importantes pour lutter contre la communication de renseignements trompeurs, les manquements

relatifs aux contrôles internes et à la gouvernance, les personnes qui effectuent des opérations sans être inscrites et le placement de valeurs mobilières sans prospectus ou dispense, ainsi que l'omission de traiter les conflits d'intérêts et la communication illégale d'information privilégiée.

- L'équipe d'évaluation des cas a directement renvoyé huit récidivistes au personnel de l'Équipe mixte de lutte contre les infractions graves (EMLIG). Un de ces récidivistes a été condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans et s'est vu enjoindre de restituer la somme de 158 000 \$.
- Diffusion du questionnaire d'évaluation du risque de 2018 auprès de 1 058 personnes et compagnies inscrites. Le questionnaire est utilisé pour cerner les tendances et choisir les sociétés qui feront l'objet d'un examen de conformité.
- Amélioration de l'efficacité et réduction des délais des efforts d'application de la loi par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre permettant l'évaluation proactive des cas ainsi que l'utilisation d'outils d'analyse et de détection de pointe.
- Amélioration du processus de recouvrement des sanctions pécuniaires non payées et recouvrement de plus de 800 000 \$ en sanctions pécuniaires non payées dans le cadre d'un programme pilote qui a connu du succès et qui se poursuit.

Mettre en place une réglementation adaptable

- Mise sur pied du Global Financial Innovation Network (GFIN), en collaboration avec 34 autres organismes de réglementation et organismes financiers, qui vise à susciter davantage de collaboration entre les organismes de réglementation et à faciliter les expériences transfrontalières pour les entreprises innovatrices.
- Publication, aux fins de commentaires, du document de consultation conjoint 21-402 des ACVM et de l'OCRCVM *Projet d'encadrement des plateformes de négociation des cryptoactifs*.
- La Rampe de lancement de la CVMO a organisé ou participé à plus de 42 événements et 130 réunions, a assuré la liaison avec des organismes de réglementation internationaux et a travaillé avec des personnes qui mènent des activités dans le secteur de la technologie financière.
- Consultations sur les nouveaux enjeux en matière de politiques auprès du Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO et accueil de nouveaux membres en février 2019.
- Publication de l'Avis 46-308 du personnel des ACVM *Incidences de la législation en valeurs mobilières sur les émissions de jetons* afin d'aider les émetteurs de jetons à déterminer à quel moment on considère une émission de jetons comme un placement de valeurs mobilières.
- Aide au ministère des Finances et à la CSFO dans le cadre de l'élaboration de modifications axées sur la protection des investisseurs aux règlements actuels sur les courtiers en hypothèques applicables aux hypothèques consortiales.
- Publication de l'Avis 81-329 du personnel des ACVM *Réduire le fardeau réglementaire des émetteurs qui sont des fonds d'investissement*, qui a annoncé l'intention des ACVM de publier des propositions de modifications des règles à des fins de commentaires afin de supprimer les exigences relatives aux renseignements redondants dans certains documents d'information et d'utiliser la technologie Web pour fournir des renseignements.
- Publication de l'Avis multilatéral 58-310 du personnel *Rapport du quatrième examen du personnel sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction*.

Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace

- Mise en œuvre des règles pour la séparation et la transférabilité des dérivés de gré à gré compensés.
- Organisation d'une table ronde publique à l'intention de 200 participants pour discuter des règlements sur la conduite commerciale et l'inscription et commentaires reçus sur la façon de mettre en œuvre la règle et de minimiser le fardeau réglementaire.
- Publication, aux fins de commentaires, du *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*.
- Publication, aux fins de commentaires, du *Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés*.
- Deux examens de la conformité des déclarations des opérations d'importants courtiers en produits dérivés de gré à gré ont été effectués.
- Publication, aux fins de commentaires, du *Règlement 25-102 sur les indices de référence et les administrateurs d'indices de référence désignés* pour mettre en œuvre un régime concernant la désignation et la réglementation d'indices de référence et de ceux qui les administrent.
- Achèvement d'examens ciblés de 15 fonds communs de placement à revenu fixe afin d'évaluer la manière dont les produits dérivés sont utilisés aux fins de couverture et de non-couverture.
- Publication de l'Avis 11-338 du personnel des ACVM *Plan de coordination en cas de perturbation du marché* au sujet des plans des ACVM et des obligations des participants au marché ayant trait aux perturbations sur les marchés financiers canadiens.

Être un organisme innovant, responsable et efficient

- Tenue d'une semaine des carrières axée sur le perfectionnement des connaissances des employés et de leurs compétences professionnelles.
- Élargissement de l'éventail des démarches en matière de dotation en personnel et des relations de travail afin d'accroître la capacité d'attirer, de maintenir en poste et de miser sur du personnel ayant des compétences et une expérience spécialisées en lançant de nombreux partenariats dans le cadre du programme coopératif et une stratégie pluriannuelle en matière de ressources.
- Accès accru aux données grâce aux améliorations apportées aux systèmes locaux de la CVMO et aux interfaces de diverses sources de données.
- Achèvement de l'examen de la gouvernance et de la stratégie relatives aux données afin d'évaluer l'état actuel et prévu du programme de gestion des données de la CVMO.

1

OFFRIR UNE SOLIDE PROTECTION AUX INVESTISSEURS

Priorité

**Publier des réformes en matière de réglementation qui traitent des intérêts du client
(Réformes axées sur les clients)**

Pourquoi c'est important

Nous nous employons à faire de l'Ontario un endroit attrayant pour les investisseurs. Lorsque nos règles sont claires et justes et qu'elles contribuent à mieux harmoniser les intérêts des conseillers à ceux de leurs clients, les résultats pour les investisseurs s'en trouvent améliorés.

Mesures de succès

- Publication aux fins de commentaires des propositions de réformes réglementaires visant à améliorer la relation conseiller-client
- Achèvement des consultations axées sur les propositions de règles et évaluation des commentaires
- Élaboration d'un plan de projet de mise en œuvre de réformes supplémentaires

Mesures

Publier les modifications proposées aux exigences réglementaires en vertu du *Règlement 31-103 sur les obligations et les dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (réformes axées sur les clients) (y compris les conflits d'intérêts, la connaissance du client, la connaissance du produit, la convenance, la divulgation des relations ainsi que les titres et les désignations).

Préparer des plans pour faire progresser les autres réformes, comme la prochaine étape d'un projet portant sur les titres et désignations et les compétences, et formuler des recommandations à la Commission.

Effectuer une analyse des répercussions de la disposition réglementaire proposée.

Progression

Terminé : Publication, aux fins de commentaires, des modifications proposées (réformes axées sur les clients) au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et à sa politique complémentaire. Examen de 135 lettres de commentaires reçues.

En collaboration avec les ACVM, nous avons proposé une norme de conduite plus sévère pour le secteur, qui serait harmonisée dans l'ensemble du pays.

Les modifications proposées exigeraient que les conseillers et les courtiers en valeurs mobilières ainsi que les personnes et compagnies inscrites gèrent les conflits d'intérêts dans l'intérêt supérieur du client, accordent la priorité à l'intérêt du client au moment de déterminer la convenance et en fassent davantage afin d'expliquer aux clients à quoi ils devraient s'attendre de la part de toute personne ou compagnie inscrite.

Reporté : Le plan portant sur les titres et désignations est toujours en cours d'élaboration.

Terminé : Les ACVM ont publié une analyse des répercussions de la réglementation relative aux réformes axées sur les clients. L'analyse des répercussions de la réglementation comprend les avantages et les coûts prévus de la mise en œuvre des propositions de réformes axées sur le client.

Priorité

Publier les mesures réglementaires nécessaires concernant les commissions intégrées

Pourquoi c'est important

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts de leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Un modèle de droits plus transparent permet d'assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux des conseillers et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels.

Mesures de succès

- Hausse de la transparence des coûts, de l'accès au produit et de la concurrence en matière de coût
- Mise en évidence des propositions de valeur de la part des conseillers afin d'aider les investisseurs à évaluer les coûts des services

Mesures

Publier des recommandations de politiques en matière de commissions intégrées afin d'atténuer les problèmes liés à la protection des investisseurs et à l'efficacité des marchés financiers énoncés dans le Document de consultation 81-408 – *Consultation sur l'option d'abandonner les commissions intégrées*.

Publier les dispositions en matière de politiques permettant de donner suite aux recommandations.

Une analyse des répercussions potentielles des modifications proposées aux politiques relatives à l'utilisation des commissions intégrées pour les produits de valeurs mobilières a été effectuée.

Progression

Terminé : Publication de l'Avis 81-330 du personnel des ACVM, *Le point sur la consultation relative aux commissions intégrées et les prochaines étapes*, qui comprend des recommandations afin de mettre en œuvre des règles renforcées relatives à l'atténuation des conflits d'intérêts et des directives destinées aux personnes et aux compagnies inscrites, d'interdire toutes les formes de frais d'acquisition reportés et les commissions initiales connexes, ainsi que le versement des commissions de suivi aux courtiers qui ne fournissent pas de conseils en matière de convenance.

Terminé : Publication, aux fins de commentaires, des modifications proposées au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* pour mettre en œuvre des règles renforcées relatives à l'atténuation des conflits d'intérêts et des directives destinées aux personnes et aux compagnies inscrites.

Terminé : Publication, aux fins de commentaires, des modifications proposées au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* afin d'interdire toutes les formes de frais d'acquisition reportés et les commissions initiales connexes, ainsi que le versement des commissions de suivi aux courtiers qui ne fournissent pas de conseils en matière de convenance. Tous les commentaires reçus du public ont été examinés.

Terminé : Publication d'une analyse de l'incidence des changements proposés en matière de politiques relatifs aux commissions intégrées.

Priorité

Améliorer la protection, la participation et l'éducation des investisseurs grâce au Bureau des investisseurs de la CVMO

Pourquoi c'est important

Les marchés financiers évoluent et sont de plus en plus complexes en raison de nouvelles possibilités d'investissement qui se présentent continuellement et de la création constante de nouveaux produits. Il est essentiel que les investisseurs aient accès à l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées. Nous nous sommes engagés à améliorer les résultats pour les investisseurs particuliers grâce à des initiatives en matière de politiques, de recherche, d'éducation et de sensibilisation dirigées par notre Bureau des investisseurs.

Mesures de succès

- Élaboration d'un cadre réglementaire visant à régler les problèmes d'exploitation financière et le déclin cognitif en collaboration avec nos collègues du secteur de la réglementation
- Publication d'une mise à jour sur la façon dont nous nous attaquons aux recommandations énoncées dans le rapport de l'évaluateur indépendant sur l'OSBI et les progrès réalisés dans l'élaboration d'une feuille de route en matière de réglementation
- La recherche sur les investisseurs particuliers oriente les travaux de la CVMO et éclaire les investisseurs et les participants au marché
- Intégration des principes d'introspection comportementale dans les politiques et les programmes de la CVMO

Mesures

Mettre en œuvre la stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, y compris l'élaboration d'un cadre réglementaire portant sur les problèmes d'exploitation financière et de déclin cognitif comprenant des règles refuges pour les sociétés et leurs représentants.

Renforcer l'OSBI et publier un plan visant à améliorer la conformité aux recommandations de l'OSBI et formuler une réponse aux autres recommandations de l'évaluateur indépendant de l'OSBI, tout en établissant un cadre rigoureux de surveillance.

Progression

En cours : Élaborer un cadre réglementaire avec les ACVM et les organismes d'autorégulation afin de s'attaquer à l'exploitation financière et au déclin cognitif des personnes âgées ou des clients vulnérables.

Les ACVM élaborent également des avis du personnel pour les personnes et les compagnies inscrites concernant les personnes âgées ou les clients vulnérables.

Reporté : Avec les ACVM, nous avons examiné un cadre réglementaire qui permettrait à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) de prononcer des sentences liant les entreprises. Nous continuerons de surveiller les refus et les règlements pour des montants moindres que ceux qui sont recommandés avant d'envisager de poursuivre les travaux nécessaires concernant les décisions exécutoires.

En cours : Continuer de surveiller les données sur les plaintes en matière de placements en ce qui a trait aux recommandations de l'OSBI par l'entremise du Comité mixte des organismes de réglementation.

Mesures

Mettre en œuvre une stratégie d'éducation et de sensibilisation pour les nouveaux Canadiens, qui met l'accent sur les investisseurs âgés.

Progression

Terminé : Nous avons adopté les mesures suivantes à l'appui de notre stratégie de sensibilisation :

- Création d'un partenariat avec Maltraitance des personnes âgées Ontario dans le cadre d'événements de sensibilisation, y compris des Événements communautaires de la CVMO axés sur les personnes âgées.
- Lancement de ressources en ligne supplémentaires en six langues (anglais, français, chinois simplifié et traditionnel, hindi et punjabi) sur le site InvestingIntroduction.ca.
- Publication de nouvelles brochures et d'autres documents didactiques destinés aux nouveaux arrivants et aux personnes âgées qui n'ont pas accès à Internet.
- Organisation de 83 événements de sensibilisation des investisseurs auprès de 6 517 participants. De ces présentations, 37 ont rejoint 1 135 nouveaux arrivants et personnes âgées des collectivités sud-asiatiques, chinoises et philippines.

Publication en temps opportun des résultats de recherche sur les investisseurs particuliers et les comportements.

Terminé : Publication de l'étude de recherche *Taking Caution: Financial Consumers and the Crypto Asset Sector* sur les connaissances, les attitudes et les comportements des Ontariens à l'égard des cryptoactifs.

Publication de l'étude *Getting Started: Human-Centered Solutions to Engage Ontario Millennials in Investing* sur les obstacles auxquels font face les milléniaux en matière de placement.

Publication de l'Avis de la CVMO 11-783 *Encourager la planification de la retraite au moyen d'une introspection comportementale*, de nouvelles données probantes et de tactiques potentielles pour la conception de produits, de programmes et de services qui peuvent rendre la planification de la retraite plus simple et moins stressante.

Publication de l'*Étude de recherche nationale sur les investisseurs*, de renseignements sur les différents groupes démographiques et leurs attitudes et comportements à l'égard des placements.

2

ÉTABLIR UN RÉGIME EFFICACE DE CONFORMITÉ, DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION DE LA LOI

Priorité

Protéger les investisseurs et promouvoir la confiance à l'égard de nos marchés en respectant des normes élevées de conformité grâce à notre cadre réglementaire

Pourquoi c'est important

Notre surveillance de la conformité constitue un avantage pour les investisseurs et appuie l'intégrité de nos marchés financiers. Nous surveillons activement les participants au marché afin de nous assurer qu'ils respectent les règles comme prévu, dans le but de cerner et de corriger les malentendus et d'éviter les inconduites avant qu'elles ne soient préjudiciables aux investisseurs et à nos marchés.

Mesures de succès

- La conformité est accrue en déterminant les domaines de non-conformité importants et en nous assurant que ces questions ont été résolues par les personnes ou compagnies inscrites dans les délais convenus, ou par les entreprises avant que l'inscription ne leur soit accordée
- Questionnaire d'évaluation du risque de 2018 révisé, achevé et publié à temps

Mesures

Assurer une surveillance efficace des personnes ou compagnies inscrites au moyen d'examens de la conformité ciblés portant sur :

- les nouvelles personnes et compagnies inscrites et les grandes sociétés à risque élevé, problématiques (pour motif valable) et influentes qui sont identifiées à l'aide du questionnaire d'évaluation du risque de 2018;
- les pratiques de vente des personnes ou compagnies inscrites;
- les secteurs de risque émergents, y compris les modèles d'affaires évolutifs et l'expansion du marché dispensé.

Mettre à jour et publier le questionnaire d'évaluation du risque de 2018.

Progression

En cours : Achèvement d'examens de la conformité effectués sur des questions clés, y compris les ententes d'indication de clients, les opérations à court terme, les entreprises à haut risque, les examens préalables à l'inscription et les examens des pratiques de vente.

Terminé : Diffusion du questionnaire d'évaluation du risque de 2018 auprès de 1 058 personnes et compagnies inscrites. Utilisation des données du questionnaire d'évaluation du risque pour cerner les tendances et choisir les entreprises qui feront l'objet d'examens sur dossier et d'analyses.

Priorité

Accroître l'effet de dissuasion des mesures d'application de la loi et des sanctions de la CVMO en portant activement devant les tribunaux les dossiers d'application de la loi opportuns et importants qui concernent des infractions graves au droit des valeurs mobilières

Pourquoi c'est important

Nous ne tolérerons pas la fraude, l'inconduite ou la non-conformité au droit ontarien des valeurs mobilières. Un comportement malhonnête prive les investisseurs de leur droit de prendre des décisions éclairées en matière de placement et mine la confiance à l'égard de nos marchés. Pour prévenir d'autres inconduites, nous prendrons les mesures d'application de la loi nécessaires contre les personnes ou les sociétés qui enfreignent nos règles.

Mesures de succès

- Augmentation du nombre de conseils crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO
- Renforcement de la visibilité dans des domaines ciblés aux fins des mesures prioritaires d'application de la loi
- Renforcement de la capacité d'analyse des marchés, qui offre des renseignements plus opportuns, plus exacts et donnant davantage ouverture à des poursuites, aux fins d'amélioration de la conformité et des résultats en matière d'application de la loi
- Accroissement de la présence de la CVMO en matière de recouvrement

Mesures

Mener des enquêtes et intenter des poursuites dans le cadre d'affaires complexes quasi criminelles et criminelles qui nuisent à l'intégrité du marché ou érodent la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario.

Accent sur les causes impliquant des récidivistes et portant sur des activités frauduleuses et d'autres infractions graves à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou au *Code criminel*.

Progression

En cours : Enquêter sur des questions portant sur des récidivistes et la fraude à grande échelle contrevenant à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Terminé : Participation, avec d'autres organismes de réglementation et d'application de la loi, à des enquêtes et des poursuites en cas d'infractions au droit des valeurs mobilières ayant une portée internationale et un lien clair avec l'Ontario. Dix renvois à des organismes de police ont été effectués, une extradition auprès d'un territoire de compétences étranger a été réalisée et 51 mois d'emprisonnement ont été ordonnés.

Terminé : L'équipe d'évaluation des cas a directement renvoyé huit récidivistes à l'Équipe mixte de lutte contre les infractions graves. Un de ces récidivistes a été condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans et s'est vu enjoindre de restituer la somme de 158 000 \$.

Autres cas portant sur des infractions graves à la *Loi sur les valeurs mobilières* : règlement de 28,5 millions de dollars conclu avec Katanga Mining Limited; restitution de 1,8 million de dollars américains payée par la société chypriote eToro (Europe) Ltd.; paiement volontaire de 2,9 millions de dollars par Qestrade Wealth Management Inc.; imposition de sanctions et de pénalités administratives sévères aux cadres supérieurs d'Aston Hill Asset Management Inc.

Mesures

Progression

Les mesures que nous avons prises dans ces affaires ainsi que dans d'autres cas d'inconduite grave ont entraîné l'imposition de sanctions importantes pour lutter contre la communication de renseignements trompeurs, les manquements relatifs aux contrôles internes et à la gouvernance, les personnes qui effectuent des opérations sans être inscrites et le placement de valeurs mobilières sans prospectus ou dispense, ainsi que l'omission de traiter les conflits d'intérêts, la communication illégale d'information privilégiée et le fait d'inclure le personnel en erreur.

Améliorer l'efficacité de nos efforts d'application de la loi et en réduire les délais au moyen :

- de processus simplifiés d'enquête et de poursuite;
- d'une sélection stratégique des cas qui est axée sur les aspects fondamentaux de notre cadre réglementaire – divulgation, gouvernance, conflits d'intérêts et intégrité des marchés;
- d'une utilisation accrue de la technologie, en collaborant notamment avec les ACVM afin de mettre au point une nouvelle plateforme d'analyse des marchés pour les enquêtes;
- d'outils d'analyse des données et de l'expertise de partenaires stratégiques pour l'application de la loi.

Terminé : Préparation et mise en œuvre d'un cadre permettant l'évaluation proactive des tendances en matière de risques et des problèmes ciblés, et accroissement de l'utilisation des outils d'analyse de pointe. Nous avons utilisé les outils d'analyse de pointe dans 18 affaires.

Mise en œuvre de nouvelles méthodes de perturbation, y compris des lettres d'avertissement (cinq lettres ont été remises cette année) et des visites en personne (19 visites ont été effectuées cette année), afin d'intervenir le plus rapidement possible en cas de présumées infractions aux lois sur les valeurs mobilières lorsque cela s'avère justifié.

En cours : En collaboration avec les ACVM, mise en route du projet de plateforme d'analyse des marchés qui remplacera le système actuel afin de contrer les cas d'abus sur les marchés.

Continuer à accroître la sensibilisation à l'égard du programme de dénonciation de la CVMO, y compris ce qui suit :

- promouvoir une meilleure compréhension des mesures de protection contre les représailles pour les dénonciateurs;
- élaborer un programme de sensibilisation plus proactif afin de rejoindre de potentiels dénonciateurs importants.

En cours : Accroissement de la sensibilisation au Bureau de la dénonciation au moyen d'une plus grande participation des intervenants. Le Bureau de la dénonciation a participé à 38 activités de sensibilisation, soit une augmentation de 90 % par rapport à l'année précédente, et a reçu 117 renseignements, en hausse de 17 % par rapport au dernier exercice.

Terminé : Somme de 7,5 millions de dollars accordée à trois dénonciateurs, témoignant ainsi de la valeur de l'information reçue. Grâce à ce programme, nous avons été en mesure de découvrir des cas d'inconduite qui nous auraient autrement échappé.

Améliorer le processus de recouvrement des sanctions pécuniaires non payées et maintenir en place un projet-pilote de recouvrement provisoire des sanctions pécuniaires impayées.

Terminé : Le projet pilote en matière de recouvrement deviendra un programme permanent. Au cours de la période d'essai fructueuse, nous avons renvoyé les dossiers d'un grand nombre d'intimés à un cabinet d'avocats spécialisé en recouvrement et nous avons perçu plus de 800 000 \$ en sanctions pécuniaires impayées.

Activité d'application de la loi de la CVMO

Direction de l'application de la loi de la CVMO : Ouverture de dossiers

Exercice	2017-2018	2018-2019
Nombre de dossiers évalués	429	565
Nombre de dossiers transférés aux enquêteurs	37	42

Direction de l'application de la loi de la CVMO : Enquêtes

Exercice	2017-2018	2018-2019
Nombre d'enquêtes achevées	49	42
Nombre de dossiers transférés au contentieux	25	23

Direction de l'application de la loi de la CVMO : Contentieux

Exercice	2017-2018	2018-2019
Instances débutées devant la Commission	21	19
Nombre d'intimés	49	74
Instances quasi criminelles	1	4
Nombre d'accusés	2	9
Instances en vertu du <i>Code criminel</i>	3	0
Nombre d'accusés	3	0
Mandats de perquisition exécutés	99	26

DÉLAIS D'APPLICATION DE LA LOI

Nombre moyen de mois entre l'ouverture du dossier et le début d'une instance	18,9	18,8
--	------	------

Affaires conclues devant la Commission

Outre les sanctions imposées à l'issue d'audiences contestées ou à la suite de règlements traditionnels, cette année, la Commission a approuvé un règlement à l'amiable sans contestation conclu avec deux sociétés inscrites qui avaient déclaré volontairement que les clients avaient payé des frais excessifs. Dans le cadre du règlement, les sociétés ont convenu de verser un total d'environ 11 millions de dollars en indemnités aux clients touchés. Elles se sont également engagées à prendre des mesures correctives, y compris la mise en œuvre de procédures, de contrôles et de systèmes de surveillance accrus pour éviter que les carences présumées se reproduisent.

Ce règlement constituait une solution efficace à des problèmes systémiques, à savoir des faiblesses importantes sur le plan de la conformité, et les participants au marché ont résolu d'améliorer les contrôles et de corriger leur conduite en temps opportun.

Affaires conclues devant la commission

Exercice	2017-2018	2018-2019
Nombre d'instances terminées	20	25
Nombre d'intimés	50	49
SANCTIONS		
Ordonnances d'interdiction d'opérations	29	20
Retrait des dispenses	27	20
Interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur et de dirigeant	19	22
Restrictions en matière d'inscription	22	17
Sanctions administratives, ordonnances de restitution et montants des règlements	13 677 706 \$	126 488 622 \$
Ordonnances relatives aux dépens	2 027 333 \$	8 440 720 \$
Les montants dont le remboursement aux investisseurs a été ordonné ou convenu (y compris dans le cadre de règlements non contestés)	49 396 644 \$	10 970 518 \$

Recouvrement

Le taux de recouvrement annuel de la Commission est calculé en fonction des montants ordonnés au cours de cet exercice et les montants recouverts à la suite de ces ordonnances. Le taux peut par la suite être revu à la hausse si les montants impayés en vertu d'une ordonnance sont recouverts au cours d'une année subséquente. Les mesures de recouvrement ne peuvent généralement être mises en œuvre que lorsque tous les recours en appel ont été épuisés et les résultats prennent souvent du temps à venir.

Le taux de recouvrement de la Commission relatif aux ordonnances rendues dans les cas d'instances contestées et de règlements à l'amiable est de 35 % pour l'exercice. Il s'agit d'un taux inférieur à celui de l'an dernier, qui était de 47 %, situation en partie attribuable à l'importante ordonnance en cours rendue dans l'affaire Sino-Forest, qui fait présentement l'objet d'un appel.

Affaires conclues devant les tribunaux

Exercice	2017-2018	2018-2019
Nombre total d'instances	7	7
Nombre total d'accusés	8	8
SANCTIONS		
Peines d'emprisonnement	21,5 mois	51 mois
Peine conditionnelle/détention à domicile	6 mois	0
Amendes	50 000 \$	100 000 \$
Restitution	2 059 997 \$	2 707 636 \$

Activités d'arbitrage de la Commission

Type d'instance ¹	2017-2018			2018-2019		
	Requêtes débutées ²	Requêtes régées ³	Jours d'audience de vive voix prévus ⁴	Requêtes débutées ²	Requêtes régées ³	Jours d'audience de vive voix prévus ⁴
Instance d'application de la loi⁵ (demande d'ordonnance demandée dans un exposé des allégations – art. 127)	34	35	102	39	44	127
Autorisation de divulguer (demande d'autorisation pour divulguer l'information – art. 17)	31	33	1	23	19	9
Ordonnance temporaire (demande d'une ordonnance temporaire – art. 127)	6	2	18	2	5	11
Audience et révision (demande de révision d'une décision prise par un directeur ou un organisme d'autoréglementation – art. 8 ou art. 21.7)	10	7	18	8	10	6
Décision supplémentaire/ révocation ou modification d'une décision (demande concernant une décision supplémentaire, une révocation ou une modification de décision – par. 9(6) ou art. 144)	4	4	1	0	0	0
Instance transactionnelle (demande relative aux offres d'achat visant à la mainmise, les offres d'émetteur, la fusion, un arrangement prévu par la loi, une acquisition, les opérations entre apparentés ou les réunions de porteurs de valeurs mobilières – art. 104 ou par. 127(1))	3	3	9	0	0	0
Autres (demande pour une ordonnance non précisée ci-dessus)	1	1	3	1	1	0
Total	89	85	152	73	79	153

1 Les articles cités concernent la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

2 Une demande est débutée lorsqu'elle est déposée auprès du greffier.

3 Une demande est réglée lorsqu'une ordonnance finale ou des motifs, s'il y en a, sont émis ou qu'une demande est retirée.

4 Le nombre de jours d'audience de vive voix prévue qui se sont tenus. Les audiences écrites sont exclues.

5 Comprend les instances d'application de la loi, les instances d'exécution réciproques et les instances d'application de la loi réglées.

3

METTRE EN PLACE UNE RÉGLEMENTATION ADAPTABLE

Priorité

Travailler avec les entreprises de technologie financière afin de soutenir l'innovation et la formation de capital par l'entremise de conformité à la réglementation

Pourquoi c'est important

L'innovation financière offre des possibilités économiques et des choix aux investisseurs. Nous soutenons la création d'un système mondial de réglementation des marchés financiers concurrentiel, efficace et rigoureux qui attire des investissements de toutes les régions du monde. La CVMO aide activement les entreprises de technologie financière qui cherchent à offrir des produits, des services et des applications innovants au Canada.

Mesures de succès

- L'utilisation accrue de démarches réglementaires créatives (p. ex., inscription limitée et autre dispense) offre un environnement permettant aux sociétés innovatrices de mettre à l'essai leurs produits, leurs services et leurs applications
- L'Ontario est considéré comme une plaque tournante de l'innovation en matière de technologie financière offrant un milieu positif favorable aux investissements
- Le bac à sable réglementaire des ACVM appuie l'élaboration de nouveaux modèles d'affaires et accélère les processus d'inscription et de dispense pour les sociétés émergentes
- La cryptomonnaie, les premières émissions de cryptomonnaies et les offres connexes, ainsi que les questions relatives aux chaînes de blocs et aux lacunes en matière de réglementation sont cernées et gérées en temps opportun, tout en ayant peu d'incidences sur les investisseurs ou en causant peu de perturbations sur les marchés financiers.
- Publication de directives plus claires qui définissent à quel moment les premières émissions de cryptomonnaies et les offres semblables portent sur des valeurs mobilières
- Réduction des délais de lancement des nouvelles entreprises de technologie financière tout en conservant les mesures de protection appropriées des investisseurs
- Soutien de la formation de capital et de l'innovation grâce à la Rampe de lancement de la CVMO

Mesures

Soutenir l'innovation dans le domaine des technologies à l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO en :

- offrant un soutien direct aux entreprises innovantes pour les aider à s'y retrouver en matière d'exigences réglementaires et en leur offrant éventuellement plus de latitude pour respecter leurs obligations, notamment au moyen d'une participation au bac à sable réglementaire des ACVM;

Progression

En cours : La Rampe de lancement de la CVMO a appuyé 74 entreprises de technologie financière cette année et a fourni des directives à des entreprises comprenant notamment des plateformes de prêt et de financement participatif en ligne, des fonds d'investissement privés, des fournisseurs de solutions en matière de technologies de réglementation et des entreprises de cryptoactifs. Nous avons aidé des entreprises à s'inscrire, abordé les principaux risques des nouvelles entreprises et accordé des dispenses.

Mesures

- travaillant avec l'ARSF pour définir des critères d'admissibilité et des mesures de succès pour le super bac à sable du ministère des Finances;
- favorisant l'utilisation d'accords de coopération avec d'autres organismes de réglementation pour appuyer les entreprises de l'Ontario qui cherchent à élargir leurs activités dans d'autres territoires.

Intégrer les apprentissages tirés de la collaboration avec les entreprises innovantes et trouver des occasions de modernisation de la réglementation au profit d'entreprises semblables en :

- communiquant avec le milieu des technologies financières afin de mieux comprendre ses besoins et de l'aider à comprendre les exigences réglementaires qui s'appliquent à leurs activités;
- assurant la liaison avec d'autres organismes de réglementation internationaux qui ont adopté des initiatives de plateformes semblables afin de mieux comprendre les tendances et les développements internationaux;
- collaborant avec le Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO afin de mieux comprendre les défis particuliers que posent les nouvelles entreprises de technologie financière.

Progression

Terminé : En collaboration avec 34 autres organismes de réglementation et organismes financiers, nous avons mis sur pied le Global Financial Innovation Network (GFIN), qui vise à susciter davantage de collaboration entre les organismes de réglementation et à faciliter les expériences transfrontalières pour les entreprises innovatrices.

En cours : Dans le cadre du plan des marchés financiers du ministère des Finances, la CVMO crée actuellement le Bureau de la croissance économique et de l'innovation, qui servira de porte-parole de l'innovation financière au sein de la CVMO. Nous participerons au projet pilote transfrontalier du GFIN pour que les sociétés mettent à l'essai les nouvelles technologies dans plusieurs territoires de compétence, obtenant ainsi des renseignements en temps réel sur la façon dont un produit ou un service pourrait être exploité sur le marché.

Terminé : En collaboration avec les ACVM et l'OCRCVM, nous avons créé un cadre souple de réglementation des plateformes de négociation de cryptoactifs.

Publication, aux fins de commentaires, du document de consultation conjoint 21-402 des ACVM et de l'OCRCVM *Projet d'encadrement des plateformes de négociation des cryptoactifs*.

La Rampe de lancement de la CVMO nous a permis d'organiser ou de participer à plus de 42 événements, en travaillant directement avec des personnes qui mènent des activités dans le secteur de la technologie financière. Nous avons assisté à près de 130 réunions avec des intervenants externes, notamment des organismes de réglementation canadiens et mondiaux, des entreprises de technologie financière et des fournisseurs de services.

Nous avons participé aux activités d'associations, de réseaux et de groupes de travail internationaux qui abordent les questions liées à la surveillance du secteur de la technologie financière, à l'évolution des cryptoactifs ainsi qu'aux tendances et aux risques émergents.

En cours : La CVMO est membre de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), dont elle préside le Comité 2 sur les marchés secondaires, du réseau de consultation sur les premières émissions, forum de discussion sur les expériences et les préoccupations relatives aux premières émissions de cryptomonnaies, et du Fintech Network, forum de travail collaboratif sur les questions réglementaires, les tendances et les risques émergents.

Nous avons régulièrement mené des consultations sur les nouveaux enjeux en matière de politiques auprès de notre Comité consultatif en matière de technologie financière et avons accueilli de nouveaux membres en février 2019.

Mesures

Continuer de cerner les problèmes et les lacunes potentiels en matière de réglementation découlant de la cryptomonnaie, des premières émissions de cryptomonnaies et autres valeurs semblables et de l'évolution des chaînes de blocs en :

- surveillant et examinant constamment les émetteurs assujettis œuvrant dans les domaines de la cryptomonnaie et des chaînes de blocs, y compris ceux qui cherchent à devenir émetteurs assujettis au moyen de prises de contrôle inversées ou de premiers appels publics à l'épargne, et les émetteurs assujettis actuels qui participent à des opérations de changement d'entreprises;
- faisant la liaison avec les places boursières et les ACVM afin de cerner l'évolution du secteur et d'en discuter et de tenir compte des répercussions sur la divulgation d'information;
- améliorant les directives permettant de déterminer quand les premières émissions de cryptomonnaies et offres semblables mettent en jeu des valeurs mobilières.

Progression

En cours : Nous avons continué à surveiller les émetteurs assujettis dans ce secteur, en examinant notamment les renseignements de cinq émetteurs au sein de ce dernier.

Terminé : Publication de l'Avis 46-308 du personnel des ACVM *Incidences de la législation en valeurs mobilières sur les émissions de jetons* afin d'aider les émetteurs de jetons à déterminer à quel moment on considère une émission de jetons comme un placement de valeurs mobilières.

Terminé : Publication du document de consultation conjoint 21-402 des ACVM et de l'OCRCVM *Projet d'encadrement des plateformes de négociation des cryptoactifs*, qui établit une proposition de cadre de réglementation des plateformes de négociation de cryptoactifs.

Priorité

Mettre en œuvre d'autres mesures de protection des investisseurs en matière de placements hypothécaires consortiaux

Pourquoi c'est important

Les modifications apportées à la surveillance des émissions de produits de placement hypothécaire consortiaux visent à améliorer et à harmoniser les mesures de protection des investisseurs.

Mesure de succès

- Élaboration du plan de transition pour les nouvelles mesures de surveillance des émissions de produits de placement hypothécaire consortiaux

Mesures

Le 8 mars 2018, on a publié, aux fins de commentaires, les modifications apportées au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et au *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, qui harmonisent considérablement la démarche de réglementation des placements hypothécaires consortiaux dans l'ensemble des territoires de compétence des ACVM et instaurent des mesures de protection supplémentaires pour les investisseurs. Le personnel de la CVMO et celui des ACVM examineront les commentaires reçus afin d'achever les modifications d'ici mars 2019.

Élaborer un plan en vue de l'inscription et de la supervision par la CVMO de certains participants au marché qui offrent des placements hypothécaires consortiaux.

Progression

Retardé et en cours : Publication, aux fins de commentaires supplémentaires, de projets révisés de modification du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* et du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* en matière de placements hypothécaires consortiaux.

Nous travaillons en collaboration avec les ACVM afin de parachever les modifications d'ici la fin de 2019, sous réserve de l'approbation ministérielle.

Terminé : Dans le cadre d'un groupe de travail conjoint, nous avons aidé le ministère des Finances et la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à élaborer les modifications axées sur la protection des investisseurs devant être apportées aux règlements actuels sur les courtiers en hypothèques applicables aux hypothèques consortiales.

En cours : Nous nous employons à promouvoir le partage d'information en temps opportun avec l'ARSF et le ministère des Finances dans le but d'assurer le transfert efficace, de l'ARSF à la CVMO, de la surveillance des participants au marché distribuant des placements hypothécaires consortiaux ne faisant pas l'objet d'un prospectus. Le transfert devrait être achevé d'ici le 31 décembre 2019.

Priorité

Déterminer des occasions de réduire le fardeau réglementaire tout en continuant de protéger adéquatement les investisseurs

Pourquoi c'est important

L'objectif de la réglementation des valeurs mobilières est de protéger les investisseurs et de renforcer la compétitivité de nos marchés financiers. La réglementation excessive peut nuire à l'atteinte de cet objectif, en plus d'être coûteuse et contraignante. Nos activités de réduction du fardeau réglementaire sont axées sur la détermination des règles désuètes, inefficaces et répétitives afin de simplifier le processus pour les investisseurs et les compagnies ouvertes et d'éliminer les coûts ou les exigences inutiles.

Mesures de succès

- La simplification des exigences et des processus réglementaires facilite la participation aux marchés financiers de l'Ontario
- La protection des investisseurs est maintenue ou renforcée

Mesures

Ébaucher des modifications aux règles visant la mise en œuvre des possibilités de réduction des exigences en matière de divulgation sur les fonds d'investissement qui ont été cernées.

Mettre en place des initiatives importantes en matière de politiques visant à simplifier les exigences imposées aux émetteurs assujettis, y compris des modifications éventuelles aux règles (le cas échéant) relatives aux :

- critères de dépôt d'une déclaration d'acquisition d'entreprise;
- exigences relatives à l'activité principale;
- placements au cours du marché;

Progression

Terminé : Publication de l'Avis 81-329 du personnel des ACVM *Réduire le fardeau réglementaire des émetteurs qui sont des fonds d'investissement*, qui a annoncé l'intention des ACVM de publier des propositions de modifications des règles à des fins de commentaires au printemps 2019 afin de supprimer les exigences relatives aux renseignements redondants dans certains documents d'information et d'utiliser la technologie Web pour fournir certains renseignements sur les fonds d'investissement. Ces modifications visaient également à codifier les dispenses régulièrement accordées et à minimiser le dépôt de documents qui pourraient contenir des renseignements qui se chevauchent, comme les formulaires de renseignements personnels.

Terminé : En collaboration avec nos partenaires des ACVM, nous avons entrepris des projets de politiques visant à simplifier les exigences liées aux compagnies ouvertes, y compris une version provisoire de modification des règles (le cas échéant) concernant :

- les critères de dépôt d'une déclaration d'acquisition d'entreprise;
- les exigences relatives à l'activité principale;
- les placements au cours du marché;
- les obligations d'information continue;
- un système d'émission parallèle;
- l'amélioration de la transmission électronique.

Mesures

- occasions d'assouplir les obligations d'information continue qui ont été cernées;
- possibilités d'adopter un autre modèle de prospectus.

Trouver des occasions d'utiliser la technologie et les données afin de réduire le fardeau réglementaire (p. ex., la transmission électronique de documents).

Progression

En collaboration avec les ACVM, nous avons mené 20 consultations auprès de compagnies ouvertes et de leurs conseillers, d'investisseurs et d'autres intervenants au sujet de ces initiatives afin de mieux comprendre les préoccupations relatives aux exigences réglementaires actuelles, aux domaines d'amélioration potentiels ainsi qu'à d'autres solutions de rechange qui devraient être prises en compte.

En cours : Publication, aux fins de commentaires, de modifications au *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* en mai 2019 afin de faciliter les placements au cours du marché. Les ACVM élaborent des propositions concernant les cinq autres initiatives.

Terminé : En collaboration avec les ACVM, nous avons achevé un examen des défis auxquels font face les émetteurs et les intermédiaires du marché se rapportant aux règles actuelles régissant les communications avec les actionnaires et les démarches relatives à la communication avec les actionnaires vivant à l'étranger.

En cours : Les ACVM élaborent des améliorations réglementaires visant à promouvoir l'accès et la transmission de documents par voie électronique. Le projet de refonte des systèmes nationaux est en cours d'élaboration afin de remplacer les systèmes distincts vieillissants par un système unique d'accès en ligne pour les utilisateurs.

La première étape, dont le lancement est prévu au début de 2021, remplacera les systèmes d'information et de dépôt de documents relatifs aux émetteurs : SEDAR, la base de données nationale des ordonnances d'interdiction d'opérations, la liste des personnes sanctionnées et certains documents déposés en format papier ou par l'entremise de systèmes de dépôt électronique locaux. Les étapes subséquentes remplaceront le SEDI, la BDNI, le Moteur de recherche national de renseignement sur l'inscription et le reste des systèmes locaux de dépôt de documents.

Priorité

Examiner l'efficacité des exigences de divulgation d'information concernant la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et aux postes de dirigeants afin de déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures

Pourquoi c'est important

Les conseils d'administration diversifiés sont mieux outillés pour comprendre les risques et les possibilités d'affaires. Grâce à une bonne gouvernance d'entreprise, les investisseurs reçoivent l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions d'investissement et voter.

Mesure de succès

- Publication d'une mise à jour sur les principales conclusions de l'examen des prochaines étapes concernant l'initiative de représentation des femmes au sein des conseils d'administration

Mesures

La CVMO et ses partenaires des ACVM évaluent l'efficacité des exigences de divulgation et se demandent si :

- les modifications des exigences de divulgation sont justifiées et, le cas échéant, quelle serait la nature de ces modifications;
- le renforcement du modèle de « conformité ou explication » en matière de divulgation au moyen de lignes directrices relatives aux pratiques de gouvernance d'entreprise est justifié.

Progression

Terminé : Conjointement avec les ACVM, publication de l'Avis multilatéral 58-310 du personnel *Rapport du quatrième examen du personnel sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction*, le quatrième examen de l'information sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction. Le rapport a démontré que le pourcentage total de sièges au conseil d'administration occupés par des femmes a atteint 15 pour cent en 2018, par rapport à 11 pour cent en 2015. En outre, on a publié les données sous-jacentes ainsi que les données sur les émetteurs supplémentaires qui n'étaient pas incluses dans les échantillons antérieurs pour le reste des années 2015, 2016 et 2017.

En cours : Pour évaluer l'efficacité des exigences en matière de divulgation, les ACVM ont entamé des consultations auprès d'intervenants, révisé et mis à jour la recherche à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et examiné les principales tendances découlant des quatre examens annuels. Nous nous employons à élaborer une démarche harmonisée avec nos partenaires des ACVM.

Priorité

Surveiller et évaluer activement l'incidence des récentes initiatives réglementaires mises en œuvre

Pourquoi c'est important

Ce projet contribue à l'élaboration de règles fondées sur des données probantes en fournissant des données et des analyses à la CVMO et aux ACVM. Les résultats de la recherche fourniront des données empiriques sur l'incidence de la mise en œuvre des exigences réglementaires relatives au MRCC2 et à la divulgation au point de vente et permettront de déterminer si les résultats prévus de ces exigences en matière de politiques sont atteints.

Mesures de succès

- L'analyse de la mise en œuvre du MRCC2 et de l'initiative de divulgation au point de vente permet de cerner les répercussions sur les investisseurs et le secteur des placements et confirme si les projets d'élaboration de politiques ont atteint les objectifs visés. La politique de la CVMO/des ACVM applicable se fonde sur les premiers résultats du projet d'analyse de l'incidence du MRCC2
- Analyses de l'incidence réglementaire effectuées pour toutes les initiatives figurant dans l'ÉP et d'autres initiatives ayant une incidence importante sur les intervenants

Mesures

Participation continue au projet des ACVM pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre des initiatives relatives au MRCC2 et à la divulgation au point de vente.

Progression

En cours : La recherche se poursuit, y compris :

- l'achèvement de deux vagues de sondages auprès des investisseurs;
 - l'utilisation par le conseiller de documents d'aperçu et de profil du fonds pendant le processus de vente;
 - une analyse des différences concernant l'information présentée dans les documents d'aperçu et de profil du fonds;
 - la collecte de données à l'appui de la recherche sur les frais associés aux fonds communs de placement et l'offre de produits.
-

4

PROMOUVOIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE GRÂCE À UNE SURVEILLANCE EFFICACE

Priorité

Faire progresser la surveillance du risque systémique par la CVMO

Pourquoi c'est important

La détermination des risques émergents en temps opportun mène à une meilleure compréhension des éléments clés du risque systémique et de la façon dont ils interagissent.

Mesures de succès

- Cadre relatif aux produits dérivés de gré à gré en place et examens de supervision effectués
- Traitement rapide des demandes de dispense aux règles de séparation et de transférabilité et achèvement de la surveillance préliminaire des répercussions des règles ayant trait à la compensation obligatoire, la séparation et la transférabilité sur le marché
- Achèvement dans les délais des règles proposées en matière d'inscription et de conduite commerciale, exigeant l'adoption d'un comportement responsable sur les marchés des dérivés de gré à gré
- Sensibilisation accrue aux faiblesses systémiques potentielles qui peuvent influencer sur les marchés financiers de l'Ontario ou en subir l'influence
- Détermination et mise en œuvre de nouvelles mesures de contrôle des risques à la suite de l'analyse interne de la CVMO et (ou) de la collaboration interorganisme
- Mise à jour au sujet de la proposition de réglementation relative aux repères financiers
- Protocole relatif à la perturbation des marchés achevé et publié

Mesures

Continuer à mettre en œuvre un cadre de travail servant à analyser les données sur les produits dérivés de gré à gré à des fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, y compris l'élaboration d'outils d'analyse et la création de courtes descriptions des dérivés de gré à gré sur le marché canadien.

Progression

En cours : Poursuite de l'amélioration de la plateforme de données sur les produits dérivés de la CVMO dans le cadre d'une initiative pluriannuelle. Une fois terminé, le cadre améliorera notre capacité d'accéder à des données sur les produits dérivés de gré à gré et des données de référence à jour provenant de toutes les sources et de tous les types de fichiers et de les analyser d'une manière entièrement intégrée.

Améliorer le régime relatif aux produits dérivés de gré à gré en :

- mettant en œuvre des règles pour la séparation et la transférabilité des dérivés de gré à gré compensés;

Terminé : Mise en œuvre des règles relatives à la séparation et la transférabilité des produits dérivés de gré à gré qui s'appliquent aux organismes et aux fournisseurs de services qui effectuent la compensation des dérivés pour des clients en Ontario.

Création d'un système de surveillance du marché de la compensation pour les clients de l'Ontario, y compris une analyse régulière des garanties des clients détenues par les agences de compensation et les fournisseurs de services de compensation.

Mesures

- organisant une table ronde sur la règle relative au comportement commercial;
- publiant à nouveau la règle relative au comportement commercial des courtiers et des conseillers en dérivés à des fins de commentaires;
- publiant la règle relative à l'inscription des courtiers en produits dérivés;
- publiant la règle relative aux marges sur les dérivés non compensés;
- proposant des modifications à la règle relative à la déclaration des opérations qui tiennent compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale;
- réalisant des analyses de liquidité relativement aux opérations sur produits dérivés de gré à gré afin de confirmer que la diffusion auprès du public des détails de l'opération est appropriée et qu'elle ne portera pas préjudice aux marchés ni aux participants au marché.

Proposition de modification des règles de compensation en ce qui a trait aux produits pouvant être compensés.

Effectuer des examens de conformité aux règles relatives aux produits dérivés de gré à gré.

Publier un avis du personnel sur les conclusions des examens de conformité des déclarations relatives aux opérations sur produits dérivés ainsi que les domaines d'amélioration.

Progression

Terminé : Organisation d'une table ronde publique à l'intention de 200 participants pour discuter des règlements sur la conduite commerciale et l'inscription et commentaires reçus sur la façon de mettre en œuvre la règle et de minimiser le fardeau réglementaire tout en nous assurant d'atteindre nos objectifs en matière de politiques.

Terminé : Publication du *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et de l'instruction générale proposée aux fins de commentaires.

Terminé : Publication, aux fins de commentaires, du *Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés*.

En cours : Poursuite de la surveillance du risque systémique, évaluation de l'activité des participants aux marchés locaux des produits dérivés de gré à gré et étude de la pertinence de la mise en œuvre d'une règle relative aux marges à l'échelle des ACVM.

En cours : Les modifications proposées à la règle relative à la déclaration des opérations dépendent de l'adoption d'éléments de données sur les produits dérivés de gré à gré harmonisés à l'échelle mondiale. Nous faisons partie d'un comité international qui a harmonisé les exigences de déclaration de la CVMO et d'autres organismes de réglementation du marché financier dans des champs normalisés.

Reporté : Les travaux visant l'adoption de données sur les produits dérivés de gré à gré harmonisées à l'échelle mondiale sont en suspens, alors que nous concentrons nos efforts sur la réduction du fardeau réglementaire. Une fois que la CFTC aura publié ses propositions de modification des règles, nous nous emploierons à modifier notre règle pour en assurer l'harmonisation, dans la mesure du possible.

En cours : Les ACVM devraient publier les propositions de modification de la règle relative à la compensation en juin 2019.

Terminé : Deux examens de la conformité des déclarations des opérations d'importants courtiers en produits dérivés de gré à gré ont été effectués.

En cours : Examens en cours de la conformité des déclarations d'opérations de deux courtiers en produits dérivés américains, ainsi que de leur conformité au *Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients*.

En cours : Examens de la conformité des déclarations d'opérations relatives aux produits dérivés effectués et achèvement d'un avis du personnel qui devrait être publié d'ici l'été 2019. Une fois l'avis publié, nous surveillerons les déclarations afin de déterminer si l'avis contribue à améliorer la qualité des déclarations d'opérations relatives aux produits dérivés de gré à gré.

Mesures

Élaborer un régime réglementaire pour la CVMO et les ACVM en ce qui a trait aux repères financiers et publier, à des fins de commentaires, un projet de règle établissant un régime réglementaire canadien concernant les repères financiers.

Continuer d'accroître les capacités de surveillance de la CVMO concernant les conditions de liquidité sur le marché des titres de créance de sociétés.

Cerner, évaluer, surveiller et éliminer (au besoin) les risques potentiels de stabilité financière sur les marchés financiers de l'Ontario.

Répondre aux recommandations de l'OICV sur la gestion des liquidités et la mesure de l'effet de levier ainsi que les rapports à ce sujet, y compris une évaluation de l'état de préparation du secteur.

Progression

Terminé : Publication du *Règlement 25-102 sur les indices de référence et les administrateurs d'indice de référence désignés* pour solliciter des commentaires sur un projet de règle visant à mettre en œuvre un régime complet concernant la désignation et la réglementation d'indices de référence et de ceux qui les administrent.

En cours : Nous continuons d'améliorer nos capacités internes visant à surveiller et mieux comprendre les conditions de liquidité sur le marché canadien des obligations de sociétés à l'aide de données plus détaillées dans notre analyse.

En cours : Nous continuons à élaborer notre cadre interne et notre démarche en matière de surveillance du risque systémique. Participation au Programme d'évaluation du secteur financier du Fonds monétaire international pour le Canada, qui permettra de mieux comprendre la façon dont notre démarche en matière de surveillance du risque systémique se compare aux pratiques exemplaires mondiales.

Terminé : En collaboration avec l'Autorité des marchés financiers, nous avons communiqué avec l'Institut des fonds d'investissement du Canada et l'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada afin d'évaluer le degré de préparation de leurs membres à l'égard des recommandations de l'OICV en matière de gestion des risques d'illiquidité, ainsi que leur adoption.

Nous avons effectué des examens ciblés de 15 fonds communs de placement à revenu fixe afin d'évaluer la manière dont les produits dérivés sont utilisés aux fins de couverture et de non-couverture.

Priorité

Promouvoir la résilience sur le plan de la cybersécurité grâce à une meilleure collaboration avec les participants au marché et d'autres organismes de réglementation relativement à la préparation et à la réaction au risque

Pourquoi c'est important

Les cyberrisques constituent une importante menace croissante pour l'intégrité et l'efficacité de nos marchés financiers et ébranlent la confiance des investisseurs. Nous continuerons d'encourager les participants au marché à maintenir et à améliorer leurs défenses informatiques pour réagir de façon efficace aux cyberattaques.

Mesure de succès

- Données probantes en matière d'amélioration de la sensibilisation à la cybersécurité et collaboration croissante entre les secteurs sur le plan des cyberrisques

Mesures

Promouvoir la cyberrésilience grâce à une meilleure collaboration avec les participants au marché et les organismes de réglementation relativement à la préparation et à la réaction au risque.

Améliorer la coordination en cas de cyberattaque ou de perturbation en mettant au point un protocole de marché.

Progression

Terminé : En collaboration avec les ACVM, nous avons mis la dernière main à un processus et un protocole plus officiels de gestion des perturbations des marchés, notamment celles qui sont causées par un incident de cybersécurité à grande échelle.

Terminé : Publication de l'Avis 11-338 du personnel des ACVM *Plan de coordination en cas de perturbation du marché*, qui a informé le public des plans des ACVM pour faire face à une perturbation des marchés financiers canadiens et réitéré les obligations des participants aux marchés en ce qui a trait aux incidents de perturbation de ceux-ci.

En cours : En collaboration avec les ACVM, nous élaborons actuellement notre plan d'intervention en cas de cyberattaques ou de violation de la sécurité des systèmes nationaux des ACVM et nous mettons régulièrement ces systèmes à l'essai.

5

ÊTRE UN ORGANISME INNOVANT, RESPONSABLE ET EFFICIENT

Priorité

Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique pour la main-d'œuvre de la CVMO

Pourquoi c'est important

Nous reconnaissons que nos employés sont le fondement de notre succès à long terme. Nous accroîtrons nos capacités à long terme en investissant dans le recrutement d'experts talentueux œuvrant dans un éventail de disciplines, ainsi que dans le perfectionnement continu des compétences du personnel en offrant une formation officielle ciblée et des occasions d'apprentissage fondé sur l'expérience.

Mesures de succès

- Les structures de travail tiennent compte de l'évolution de la démarche d'élaboration de politiques et de gestion des dossiers qui fait appel à des compétences et une expertise diversifiées
- Diminution du roulement du personnel possédant des ensembles de compétences convoités
- Exemples avérés de partage d'information et (ou) de collaboration entre les directions entraînant une réduction des coûts de formation et une productivité accrue à l'appui des objectifs de la CVMO

Mesures

Favoriser une culture au travail dans le cadre de laquelle les employés ont l'impression d'être utiles, sont fiers de leur travail, sont productifs et aiment faire partie de la communauté de la CVMO.

Accroître les efforts afin de cerner, de surveiller et de gérer les risques liés au personnel afin d'en atténuer l'incidence sur les activités.

Progression

Terminé : Lancement d'une semaine des carrières axée sur le perfectionnement des connaissances des employés et de leurs compétences professionnelles à la suite des idées issues du marathon de programmation tenu en 2018

En cours : Nous avons continué à investir dans des programmes et des initiatives visant à améliorer le bien-être des employés.

Terminé : Mise en œuvre réussie de nouvelles stratégies d'attraction et de rétention d'employés à des postes clés pour lesquels l'embauche de candidats est difficile, réduction du nombre de postes vacants et mesures visant à s'assurer que le personnel expérimenté demeure en poste.

Grâce au processus d'évaluation annuelle de la relève et des talents, nous avons déterminé les risques liés au personnel occupant des postes professionnels et de direction de haut niveau afin d'éclairer notre processus de planification en matière de perfectionnement ainsi que d'autres stratégies pour atténuer les risques de maintien en poste.

Mesures

Élargir l'éventail des démarches en matière de dotation en personnel et les relations de travail afin d'accroître la capacité de la CVMO d'attirer, de maintenir en poste et de miser sur du personnel ayant des compétences et une expérience spécialisées.

Continuer à renforcer et à consolider les pratiques en matière de planification de la relève et de recensement des talents en vue d'assurer un bassin de talents solide pour pourvoir les postes essentiels au sein de l'organisme.

Progression

Terminé : Trois projets-pilotes stratégiques en matière de planification de la main-d'œuvre axés sur différents enjeux concernant l'effectif ont été entrepris. Nous avons lancé de nombreux partenariats dans le cadre du programme coopératif visant à créer un bassin de talent pour les postes clés difficiles à pourvoir. Nous avons également mis au point une stratégie pluriannuelle en matière de ressources axée sur la façon d'attirer et de maintenir en poste les personnes possédant des compétences rares et essentielles au sein d'un marché concurrentiel.

Terminé : Achèvement du processus annuel de planification de la relève et d'évaluation des talents.

Priorité

Améliorer les capacités de la CVMO

Pourquoi c'est important

Nous nous engageons à utiliser prudemment nos ressources. Afin de relever les défis d'un secteur des valeurs mobilières en évolution et de remplir efficacement notre mandat, nous adaptons continuellement nos outils organisationnels, nos systèmes et notre effectif.

Mesures de succès

- Cadre de gouvernance des données de la CVMO mis en place
- Conformité cohérente aux politiques, aux normes et aux procédures relatives aux données dans l'ensemble de la Commission
- Besoins commerciaux reposant sur une capacité accrue de cerner, de recueillir, de gérer et d'utiliser les données de manière efficace
- Exemples avérés de recours accru aux données afin de soutenir l'établissement des priorités et la prise de décisions politiques et opérationnelles davantage fondées sur des données probantes

Mesures

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale en matière de données qui jettera les fondations d'un recours accru à la gestion et l'analyse des données à l'échelle de l'organisme dans le but de favoriser une prise de décision fondée sur les risques et des données probantes en :

Progression

Terminé : Accès accru aux données grâce aux améliorations apportées à notre base de données sur les émetteurs assujettis. En outre, modification de différentes interfaces d'utilisateur afin d'améliorer l'accès à diverses sources de données antérieures.

Achèvement de l'examen de la gouvernance et de la stratégie relatives aux données afin d'évaluer l'état actuel et prévu de notre programme de gestion des données.

Mesures

- élaborant des stratégies, des politiques, des normes, des procédures et des paramètres en matière de données qui sont clairement définis, approuvés et compris;
- améliorant l'efficacité du personnel et sa capacité de faire un travail de qualité grâce à des données plus accessibles, plus épurées et mieux organisées; améliorant le partage des données; réduisant les délais d'accès aux données appropriées; détectant plus tôt les tendances et les risques émergents;
- s'employant dans l'ensemble de la CVMO à créer une communauté de pratique axée sur l'analyse des données.

Améliorer le portail actuel de dépôt électronique afin de régler les lacunes dans la façon dont les documents sont versés et intégrés dans le système d'information financière.

Progression

En cours : Importants travaux en cours portant sur le programme pluriannuel de gestion des données et plusieurs secteurs du programme ont été terminés, mis en œuvre ou lancés.

Reporté : La priorité de certaines initiatives prévues dans le cadre du programme de gestion des données a été revue afin de prioriser les travaux d'amélioration des systèmes locaux liés au projet de refonte des systèmes nationaux.

En cours : La priorité de cette tâche a été revue pour fournir des ressources dans le cadre des travaux relatifs au programme de gestion des données.

Priorité

Collaborer avec les partenaires de l'ARMC relativement à la transition de la CVMO vers l'ARMC proposée

Pourquoi c'est important

L'ARMC a pour but d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une démarche simple et uniforme en matière de réglementation des marchés financiers. Nous percevons le projet d'ARMC comme étant une occasion d'améliorer la protection des investisseurs, de favoriser une réglementation efficace et de faire la promotion des marchés canadiens concurrentiels à l'échelle mondiale.

Mesure de succès

- La CVMO est prête et est en mesure d'effectuer la transition vers l'ARMC proposée

Mesures

Continuer de travailler avec les autorités participantes et l'ARMC proposée afin de mettre en place une démarche réglementaire harmonisée et favoriser une transition sans faille.

Progression

En cours : Nous avons continué de participer aux travaux opérationnels de préparation à la mise en œuvre de l'ARMC.

Maintenir une présence réglementaire soutenue et efficace au moyen notamment d'une interface empreinte de coopération avec les ACVM.

En cours : Nous avons continué de collaborer avec nos collègues des ACVM en matière de politiques et d'activités réglementaires.